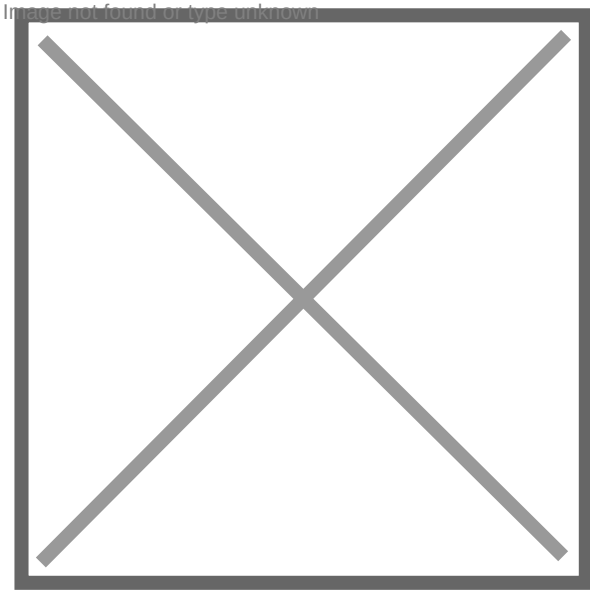




Enceinte et carte de sejour expire

Par **manou971**, le **23/10/2011** à **01:11**

bonjour

je suis d'origine dominicaine et je suis a Guadeloupe depuis 4 ans marie avec une français mais on n' habite pas ensemble depuis décembre

je suis dans un processus de divorce et je suis enceinte de l'autre homme français et j'ai une carte de séjour qui arrivera à échéance en décembre et je vais accoucher en mars, est-ce que après avoir accoucher , j'obtiendrai une nouvelle carte de séjour ? ou je serai expulsé avec mon bébé?

merci de votre aide

Par **chris_idv**, le **23/10/2011** à **07:35**

Bonjour,

Si le futur enfant est reconnu par un homme de nationalité française alors il aura la nationalité française si vous accouchez en France, et en qualité de mère d'un enfant français vous pourrez solliciter un titre de séjour.

Dans votre cas votre mari, avec qui vous êtes en instance de divorce, n'est pas le père de l'enfant, donc il serait surprenant qu'il reconnaisse une quelconque paternité.

Vous indiquez que le père du futur enfant est français: s'il reconnaît l'enfant vous pourrez solliciter un titre de séjour, par contre s'il ne reconnaît pas l'enfant vous ne pourrez rien obtenir.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **23/10/2011 à 09:49**

Attention, si l'enfant naît dans le mariage, et que vous indiquez le nom du mari sur l'acte de naissance, le mari sera le père (il pourra engager une procédure contre vous pour supprimer cette filiation mensongère)

Par **manou971**, le **23/10/2011 à 15:03**

bonjour

merci pour vos réponses à l'heure actuelle je vis avec le père de l'enfant et il a fait déjà une reconnaissance de paternité anticipé quand à mon ex mari le divorce se fait à l'amiable sans aucun souci. mon titre de séjour expirant fin décembre à quel titre je peux le renouveler étant donné que j'accouche début mars? merci encore pour votre aide.

Par **mimi493**, le **23/10/2011 à 17:06**

Aucun titre pour l'instant, donc vous devrez attendre d'accoucher, puis demander la carte de séjour vpf pour "parent d'un enfant français" en prouvant que vous contribuez à son éducation et son entretien depuis sa naissance